

Quel commerce, quel développement ?

Les enjeux d'un nouveau round de négociations commerciales internationales

A la demande d'Oxfam, le Gresea (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative) vient de réaliser une importante brochure à propos de l'OMC (40 pages). Publié en septembre 99 avec le soutien du CNCD (Centre National de Coopération au Développement), 39 p., prix : 100 FB.

L'objectif de la brochure est double : d'une part contribuer à construire un bilan des Accords et des règles de l'OMC dans la perspective des pays du Sud, d'autre part souligner les opportunités stratégiques d'obtenir lors de la Conférence de Seattle une réforme des règles de l'OMC.

Au sommaire :

- Légitimité de l'OMC, historique et système de règlement des conflits.
- Seattle Sud : quels enjeux pour le Sud ?
- OMC et développement durable.
- OMC : la fin des traitements spéciaux pour le développement.
- Articulations avec FMI, Banque Mondiale, CNUCED.
- Un glossaire bien utile reprend en fin de publication les sigles et abréviations que nous trouvons chaque jour dans la presse.

La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a dressé dans son Rapport 1999 le bilan des accords de l'OMC et constate que les pays en développement qui ont le plus ouverts leurs régimes commerciaux n'ont pas bénéficié de la libération des échanges qui s'est faite de manière déséquilibrée. Les facteurs qui expliquent ce bilan sont analysés et permettent de comprendre pourquoi la libéralisation accélérée imposée - sans réciprocité - aux pays en développement par les accords de l'OMC n'a contribué ni à la croissance, ni à la création d'emplois, ni à la réduction de la pauvreté.

Constituée de manière autonome et en marge des Nations Unies, l'OMC est entrée en vigueur en tant que traité et structure permanente cumulant, chose inhabituelle, les trois fonctions : l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Son champ de compétences est aussi tellement large qu'on peut se demander ce qui reste comme possibilité pour les peuples d'exercer leur droit à mettre en oeuvre leur propre voie de développement. Ainsi, dans le domaine agricole, les règles de l'OMC ont conduit à une concurrence inégale entre les produits toujours indirectement subsidiés du Nord et ceux qui ne peuvent pas l'être au Sud.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'OMC exige la suppression des lois démocratiquement instituées pour y substituer ses propres règles. Ces règles contribuent à l'accroissement de la privatisation et de la concentration de la recherche et des coûts liés à la diffusion des innovations. La poursuite des négociations pour libéraliser les services pourrait se traduire par une privatisation de services essentiels au développement (l'éducation, la santé, la fourniture de biens essentiels comme l'eau potable...).

L'Union européenne et les USA voudraient encore faire passer 3 nouveaux Accords sur l'investissement, la concurrence et les marchés publics. Ces accords empêcheraient tout contrôle national sur les conditions d'accès des investisseurs étrangers.

Un moratoire sur toute nouvelle négociation à l'OMC, une évaluation et une révision de ses règles et pratiques devrait permettre d'affirmer les principes indispensables au développement qui doivent fonder le droit international, entre autres :

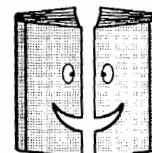
- la protection des pratiques agricoles vivrières et paysannes, fondement de toute souveraineté alimentaire des nations.
- le respect de la notion de service public dans les secteurs essentiels tels que l'eau, la santé, l'éducation, les services de communication, l'énergie, la culture...
- le respect systématique du principe de précaution en matière de santé publique, d'alimentation et d'environnement.
- le refus de tout dumping économique et social.

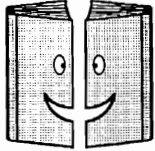
Les Accords existants devraient par ailleurs

OXFAM, 39
rue du Conseil,
1050 Bruxelles,
Tél : 02-
501.67.00, Fax
: 02-
511.89.19,
Email :
oxfamsol@
oxfamsol.be;

GRESEA, 11
rue Royale,
1000 Bruxelles,
Tél : 02-
219.70.76,
Fax : 02-
219.64.86,
Email :
gresea@
village.uunet.be

A lire... A débattre





corriger des déséquilibres majeurs et faire reconnaître :

- la liberté de circulation et d'installation des personnes qui s'est heurtée à de nombreux obstacles tandis que s'intensifiait la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux hors de tout contrôle social et politique.
- les obligations qui s'imposent aux entreprises

transnationales et aux Etats en terme de transfert de technologie pour assurer les droits des peuples aux savoirs et aux technologies nécessaires au développement durable.

- les règles impératives pour contrôler les abus de position dominante, surtout dans le domaine des sciences de la vie et de l'information.

Brigitte Poulet.

(1) Les textes entre guillemets sont tirés des brochures de FGF.

La Fondation pour les Générations futures... Vous connaissez ?

« Identifier, mettre en oeuvre des idées et des actions originales qui sont à l'échelle des défis de demain, tout en répondant aux urgences d'aujourd'hui. »

« L''être humain, acteur, moteur et bénéficiaire d'un projet, respectueux de la nature visant au mieux-être du plus grand nombre à l'échelle de la planète. » (1)

Voici les objectifs de FGF pour faire pièce aux quatre déséquilibres majeurs qu'elle identifie : Nord/Sud, riches/pauvres, homme/nature et générations actuelles/futures. Son mode d'action : *« faire émerger, soutenir et rendre visibles des exemples concrets, innovants et alternatifs qui s'inscrivent dans une optique de développement soutenable. »*

C'est ainsi que lors d'un premier appel à initiatives, en 1998, 130 projets lui ont été adressés. Ce nombre témoigne de la vitalité et de la richesse d'un mouvement de citoyens qui tentent de devenir acteurs d'une société qui fonctionnerait autrement. FGF veut encourager et faire sortir des coulisses ces acteurs ignorés du grand public, faire converger ces initiatives.

Sept projets ont été proclamés *« lauréats »*. Les autres projets ne sont pas abandonnés pour autant, bénéficiant d'un suivi au quotidien, de mise en réseau des initiatives et d'une invitation à participer à la Semaine des générations futures. Un *« prix FGF pour thèse relative au développement soutenable »* a également été lancé en 99, dont le lauréat, outre qu'il aura reçu une bourse, verra sa thèse éditée et diffusée.

Quatre séminaires-débats autour du concept *« temps et développement soutenable »* ont eu lieu en juin 99. Et une *« Semaine des Générations Futures »* a été organisée tout récemment en novembre dans l'intention de mettre en contact et de générer les échanges entre les candidats aux différents appels et tout groupe ou personne sensible à la démarche de FGF.

Pour plus de renseignements : FGF, 182 rue des Brasseurs, 5000 Namur, Tel. : 081-22.60.62, Fax : 081-22.44.46, E-Mail : fgf@ping.be